



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000556

Séance du mercredi 25 juin 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D –
46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT (représenté par M. Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.11), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.10), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.10), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 2.11), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 2.5), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 3.5), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.2), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport du rapport 1.1.5), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.11), Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 2.4), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.5) **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 2.1) **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.4) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.2) **Champagny :** Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (jusqu'au rapport 2.5) **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (jusqu'au rapport 3.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.2) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 2.4) **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représenté par M. Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par M. Patrick LAMBERT-COUCOT jusqu'au rapport 1.2.3) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.11), Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.2) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.5) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par M. Patrick VERDIER)

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Besançon :** Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Edouard SASSARD **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Morre :** Gérard VALLET **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Serre les Sapins :** Christian BOILLEY

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Mandants : F. BRANGET, T. BENETEAU (à partir du rapport 3.1), Y-M DAHOUI, J-F GIRARD, L. HAKKAR, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 2.5), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 2.4), B. VOUGNON, C. BEUCLER (à partir du rapport 2.6), G. GAVIGNET, G. VALLET, J. COINTET, J-M FAIVRE

Mandataires : P. BONNET, M. BULTOT, F. MONNEUR, J-L FOUSSERET, J-C ROY, S. JEANNIN, S. JEANNIN, B. MADOUX, B. BECOULET, G. BAULIEU, J-M CAYUELA, R. STEPOURJINE, J-M BOUSSET

Objet : Demandes de subventions pour la mise en place d'actions de prévention

Demandes de subventions pour la mise en place d'actions de prévention

Rapporteur : M. Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008 :	Montant BP 2008 : 58 850 €
Imputation : 011-812-604	Montant de l'opération : 53 000 €
	Solde après cette opération : 5 850 €

Résumé :

Le Grand Besançon a engagé une démarche d'information et de sensibilisation sur la réduction des déchets auprès de différents publics dans le cadre de sa politique de gestion des déchets.

Pour mener le programme d'actions actuellement prévues en 2008, le Grand Besançon souhaite solliciter des subventions auprès de ses partenaires institutionnels – ADEME, Conseil général du Doubs – dans le cadre du programme départemental de gestion des déchets et de l'énergie qui comporte un volet d'aides sur les actions de prévention des déchets.

Au-delà des objectifs de réduction et d'amélioration du geste de tri, la finalité des ses opérations est de permettre aux habitants d'adopter un comportement éco citoyen dans leur vie quotidienne et de les responsabiliser sur leur production « personnelle » de déchets.

I. Rappel du Contexte

La quantité de déchets que nous produisons a doublé en 40 ans. Si la production de déchets ménagers et assimilés tend à se stabiliser dans le Grand Besançon (avec un léger recul en 2007 avec 336 kg /habitant / an au lieu des 340 Kg/habitant /an produits en 2006¹), aujourd'hui, le volume à traiter impose d'intervenir en amont en agissant « à la source » pour réduire la quantité et la nocivité des déchets².

Pour répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, et dans la continuité des priorités fixées pour la gestion des déchets dans l'agglomération (exposés en annexe), le Grand Besançon souhaite poursuivre les activités de sensibilisation engagées en direction des acteurs concernés de près ou de loin par la production des déchets : habitants, scolaires, associations, collectivités, administrations, entreprises, commerces, grande distribution...

En effet, la sensibilisation et les évolutions de comportements constituent plus que jamais une nécessité au vu des enjeux que représentent les déchets (gaspillage de matières premières et d'énergie, limite des capacités de traitement, réchauffement climatique, coûts pour le citoyen).

II. Le programme des actions de sensibilisation pour la réduction des déchets

2.1 Charte de partenariat avec une enseigne de la grande distribution

Le programme actuel comporte un certain nombre d'actions d'animation et de sensibilisation à engager dans le cadre d'une charte de partenariat avec une enseigne de la grande distribution -Géant Casino- sur la prévention et le recyclage des déchets.

Les actions décrites ci-dessous menées dans le cadre de ce partenariat ont vocation à s'étendre à d'autres commerces ou structures.

¹ Chiffres année 2007 : 'Observatoire « déchets », Direction Gestion des déchets du Grand Besançon ;

² A la richesse et à la variété des produits proposés à la consommation répond aussi la multiplicité et la complexité des déchets à traiter

2.11 Animation Eco- Chariot

L'objectif est de sensibiliser les clients pour une consommation responsable à l'occasion de certaines manifestations ou évènements comme par exemple « la Semaine nationale sur la réduction des déchets ».

L'action consiste à informer, sensibiliser et conseiller les clients dans leurs actes d'achats sur un stand équipé d'outils de démonstration : expositions sur la prévention et l'éco consommation, chariots comparatifs mini/maxi déchets constitués selon une même liste de produits afin de mettre en évidence le gain en pouvoir d'achat et en réduction des déchets.

Remarque : selon une étude de l'Ademe, en choisissant systématiquement un produit impliquant le moins de déchets, le potentiel de réduction de déchets (issue des courses « caddie ») est estimé à 33kg / personne / an.

Cette action est complétée par les suivantes :

2.12 Etiquetage spécifique de produits moins générateurs de déchets

L'objectif est d'aider le consommateur à repérer en rayon le produit générant moins de déchets.

En accord avec la grande surface, un étiquetage spécifique sera réalisé en rayon sur une gamme de produits de marques différentes et représentatifs de « produits malins » respectueux de l'environnement permettant l'inscription de la qualité de l'article (éco label/vrac/ pas de suremballages...). Cet étiquetage doit rester neutre pour être réutilisé dans d'autres enseignes.

L'information des clients est également assurée par des conseillers Prévention sur un stand d'accueil avec des outils pédagogiques adaptés et l'exposition réalisée par l'Ascomade montrant les gains en pouvoir d'achat et en économie de déchets.

L'Ascomade, association des collectivités comtoises, ayant déjà réalisé ce type d'animations sera partenaire du Grand Besançon pour le montage de ces opérations.

De son côté, l'enseigne de la grande distribution³ s'engage à poursuivre une action d'incitation auprès de ses fabricants pour que les produits aient moins d'impact sur l'environnement au niveau de leur fabrication, de leur utilisation, recyclage ou abandon.

2.13 Action de sensibilisation auprès des consommateurs en vue de réduire la nocivité des déchets

L'objectif dans le cadre de cette charte est de réduire la toxicité des déchets et d'améliorer la récupération des piles, du verre et des déchets d'équipements électriques et électroniques posant problème lors du traitement⁴.

Des actions spécifiques sont programmées :

- La distribution d'une boîte de récupération des piles en sortie de caisse qui permettra aux ménages de stocker à la maison des piles et accumulateurs usagés avant le retour dans les collecteurs du magasin (ou ailleurs) ;
- Deux expositions en juin et septembre sur la récupération du verre qui auront lieu sur le site de Géant Casino. Ces expositions sont montées en partenariat avec St Gobain ;
- Développer l'information sur la reprise des DEEE en magasin (obligation de reprise gratuite « I pour I » des DEEE ménagers par les distributeurs), mettre en place une information sur l'achat de produits durables, sur la réparation des produits ou la revente en recyclerie des équipements qui fonctionnent encore (via les déchetteries)

³ Le groupe Casino développe un étiquetage spécifique de certains de ses produits qui comprend trois indicateurs : masse et contenu CO² de l'emballage, recyclabilité et distance parcourue

⁴ Les piles, les DEEE contiennent des métaux lourds toxiques et nocifs pour l'environnement, le verre pose des problèmes d'encrassement des fours.

2.14 La réduction des imprimés non sollicités

Dans le domaine de la prévention des déchets, la réduction des imprimés non sollicités est un gisement d'évitement essentiel.

L'objectif est de lutter contre le gaspillage énorme des papiers : chaque foyer reçoit 40 Kg par an de publicités et de journaux gratuits dont une grande partie finit à la poubelle sans être lue. Cela représente pour le Grand Besançon 3 000 tonnes de déchets à traiter.

Des enseignes de la grande distribution, comme Géant Casino, se sont engagées à diffuser l'autocollant Stop pub à l'accueil de leur magasin auprès de leurs clients. Les mairies des communes du Grand Besançon le mettent à la disposition des habitants depuis la campagne de promotion lancée par le ministère en 2004 et par le Grand Besançon en 2007.

La demande des particuliers et des organismes logeurs progresse⁵. Le Grand Besançon souhaite mettre en place une réflexion locale avec tous les partenaires concernés (diffuseurs, imprimeurs, distributeurs, collectivités,...) pour une évaluation sur le secteur afin d'améliorer ce dispositif. En effet le respect de l'autocollant reste à renforcer ainsi que le respect de la diffusion de l'information des collectivités⁶ (proposition d'une Charte d'engagement et de respect pour les diffuseurs et distributeurs).

2.2 Programme éducatif sur la prévention et le recyclage des déchets dans les écoles du Grand Besançon

Dans la continuité du programme éducatif sur la prévention et le recyclage des déchets qui s'est déroulé durant l'année scolaire 2007/2008, des séances ou outils de sensibilisation pédagogique pourront être proposées aux enseignants des écoles primaires intéressés dans le cadre de leur projet d'école sur le thème de la prévention.

L'objectif est de faire prendre conscience à l'enfant de son comportement et de l'implication individuelle dans la production des déchets, d'explorer différentes directions pour comprendre comment il est possible de diminuer la quantité et la toxicité des déchets et enfin, d'améliorer le geste de tri quotidien.

L'animation des séances et la coordination du programme éducatif pour les séances scolaires seront confiées à un organisme spécialisé dans la pédagogie à l'Environnement et agréé par le Rectorat pour intervenir dans les classes.

2.3 Action de sensibilisation en direction des publics en situation de précarité, de publics relais et de partenaires privilégiés (organismes logeurs, travailleurs sociaux, maisons de quartiers, gardiens d'immeubles, etc.)

L'objectif est double : atteindre les populations en situation de précarité qui n'auront pas facilement accès à l'information et sensibiliser des publics relais en lien avec les habitants sur la prévention et la réduction des déchets.

Des interventions avec les conseillers du tri sont prévues notamment dans l'appartement témoin de « Fontaine- Eco » (situé à Besançon). Dans cet appartement, équipé de matériel et d'équipements de démonstration, ont lieu des séances d'information et de sensibilisation en direction d'un public en situation de précarité sur les économies d'énergie et d'eau. Dans le cadre d'un partenariat avec le CAUE (maître d'oeuvre du projet), l'appartement a également été équipé de matériels pédagogiques sur la prévention et le tri des déchets. Cette action a vocation à s'étendre à d'autres secteurs.

⁵ 7,5 % environ des boîtes aux lettres des habitants de l'agglomération sont dotés d'un Stop pub. Le niveau de participation est variable dans les communes. C'est la commune centre qui affiche le taux le plus important (8,5% de boîtes aux lettres avec Stop pub)

⁶ L'Ademe a lancé une étude sur l'évolution et les perspectives d'évolution de l'opération nationale « Stop pub » menée par le ministère de l'écologie et du développement durable. Les conclusions seront rendues fin 2008.

III. Financement

Ce programme qui s'inscrit dans un cadre plus général d'information et de responsabilisation de tous les acteurs qui touchent de près ou de loin à la production de déchets, comporte principalement des actions de sensibilisation qui nécessitent l'acquisition d'outils ; soit des outils existants, comme les expositions réalisées par l'Ascomade, soit des outils à réaliser tels que matériels pédagogiques spécifiques pour l'animation de sessions pédagogiques, la formation de conseillers du tri.

Ces actions de sensibilisation pourront également nécessiter l'intervention de prestataires.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces actions est estimé à 53.000 € (voir tableau I ci dessous).

Le plan prévisionnel s'établit comme suit : Département : 40%-ADEME : 40%-Grand Besançon : 20%. Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Action de sensibilisation réduction des déchets	MONTANTS PREVISIONNELS
Eco chariot	12 000 €
Etiquetage spécifique	3 000 €
Action de sensibilisation concernant la réduction de la toxicité (piles, verre, DEEE...)	10 000 €
Action de sensibilisation pour la réduction de la production des imprimés non sollicités	3 000 €
Programme éducatif dans les écoles sur la prévention	20 000 €
Animations publics relais	5 000 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce dossier et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Département et de l'ADEME à un taux maximum dans le cadre du programme départemental de gestion des déchets et de l'énergie.

Pour extrait conforme,

Le Président
Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le - 1 JUIL. 2008

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Annexe Dépenses prévisionnelles (actions de sensibilisation réduction des déchets-2008)

Annexe

A) Priorités du Grand Besançon fixées en mars 2007 pour la gestion des déchets sur son territoire à l'issue d'un large débat mené par le Sybert concernant les évolutions du mode traitement des déchets

La Prévention et la réduction des déchets à la source - L'amélioration de la collecte sélective - La mise en oeuvre de dispositif incitatif pour encourager les bonnes pratiques en matière de réduction,, de recyclage et de valorisation des déchets - La mise en oeuvre d'un dispositif technique pour récupérer et valoriser les déchets fermentescibles des ménages - L'installation d'un système de traitement des fumées qui permettra de prolonger de quelques années le plus vieux four de l'usine d'incinération (le temps de réduire les quantités de déchets à traiter) - La mise en place d'une réflexion et d'actions pour réduire les apports en déchetterie

B) Conclusions du Grenelle de l'Environnement concernant les Déchets : 4 Objectifs.

1°) Réduction chaque année de la production des déchets ménagers de 5 Kg par habitant et par an, sur 5 ans, soit 25 Kg au total.

2°) Passer de 35% en 2012 à 45% en 2015 pour le recyclage Matière et Organique⁷

3°) Recyclage des emballages ménagers de 75% en 2012⁸

4°) Diminution de 15% à l'horizon 2012 des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

⁷ Le taux de recyclage global est de 28 % (à vérif) actuellement dans le Grand Besançon

⁸ Le taux de recyclage des emballages ménagers récupérés dans les bacs et conteneurs de déchets recyclables est actuellement de 85% (à vérif.)dans le Grand Besançon